

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 22 SEPTEMBRE 2022**OBJET :****2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT**
2.3 – Opérations diverses et renouvellement de composant
2.3.1 – Validations et modifications d'opérations**RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS****Délibération n° 2022 058 BUR**

Six administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- Mme Michelle COLLARD, représentante des locataires,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

A donné un pouvoir :

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur du patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



L'objet de présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur le programme détaillé des travaux de réfection de voiries extérieures et sur la poursuite de cette opération.


1 – Travaux de réfection de voiries

BAT	VILLE	RUE	BATIMENT	MONTANT € TTC 10,00 %	NOMBRE LOGT
02695.00029	LANGRES	19 Rue de la Fontaine	Bâtiment SOLEILS	10 333,60	14
02695.00028	LANGRES	17 Rue de la Fontaine	Bâtiment SERPOLETS	6 621,15	14
02695.00025	LANGRES	15 Rue de la Fontaine	Bâtiment SERINGAS	6 518,49	12
04323.00050	ROLAMPONT	Rue des Platanes	Logements 1,5,7,9,11,13,15,21 et 23	27 586,32	9
				51 059,56	49

Montant estimé Total Travaux de réfection de voiries : 51 059,56 € TTC
 (Coût au logement : 1 042 €)

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :

- ✓ **A arrêter comme ci-dessus les coûts prévisionnels,**
- ✓ **D'autoriser le Directeur général :**
 - **A lancer les études et marchés de travaux, fournitures et services nécessaires à la bonne réalisation des opérations et à procéder à leur attribution, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics en vigueur,**
 - **A régler les sommes dues au titre de ces programmes, même en cas de dépassement sur une opération ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel,**
 - **A signer toutes les pièces administratives, techniques, juridiques et financières relatives à ces opérations, et notamment :**
 - **les pièces d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux, ...),**
 - **les marchés, contrats et conventions à intervenir ainsi que les ordres de service et avenants éventuels, y compris les avenants supérieurs à 5 % après avis de la Commission d'Appel d'offres en fonction du seuil des marchés,**
 - **A régler les sommes dues à ce titre,**
 - **A prendre toutes dispositions utiles à la réalisation des projets.**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ
<p>Chaumont, le 22 septembre 2022</p> <div style="text-align: right;">  Le Président Bertrand OLLIVIER </div>